

REGLEMENT DE JEU

CONCOURS Quiz –Hiro Mashima – Séance de dédicaces internationale en live – 17 octobre 2020

ARTICLE I : Société organisatrice

La société Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« Le Jeu »).

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE PIKA EDITION <https://www.pika.fr/jeux-concours/concours-hiro-mashima-seance-de-dedicaces-internationale-en-live-17-octobre-2020>

ARTICLE III : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine, France d'Outre-mer, Canada, Belgique et Luxembourg, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

En cas de mineur de 15 ans : Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l'autorisation annexée au présent règlement par email à mypika@pika.fr

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations annulées.

Le Jeu débute le 15/09/2020 à 9 :00 et s'achève le 30/09 à 23 :59

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre de Pika édition qui ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : Modalités

Pour participer au jeu concours, les participants doivent se rendre sur le site Pika sur la page du jeu-concours, et répondre aux questions suivantes :

Question 1 : Fairy Tail : Qui devient le septième maître de Fairy Tail lors de la reconstruction de la guilde ?

1. Makarov
2. Gildarts
3. Erza

Question 2 : Fairy Tail : Quel est le nom du sort qui permet à Wendy d'utiliser directement toute la magie qu'elle pourrait acquérir dans le futur ?

1. Third Origin
2. Future Magic
3. Coming Attack

Question 3 : Fairy Tail : Comment Erza veut-elle rejoindre Magnolia pour sauver le monde d'Acnologia ?

1. En volant grâce à Happy
2. En nageant
3. En courant

Question 4 : Edens Zero : Quelle partie de l'androïde Harmit est cassée ?

1. Le processeur
2. Le cœur
3. La jambe

Question 5 : Edens Zero : Quelle est la condition pour entrer dans le Palais des Connaissances sur Mildan ?

1. Se battre avec Sister
2. Porter des vêtements rouges
3. Entrer pieds nus

Question 6 : Edens Zero : Qu'est ce qui est interdit sur la planète Sun Jewel ?

1. Avoir des activités criminelles
2. Porter des bijoux
3. Utiliser l'Ether

Question 7 : Mashima HERO'S : Comment s'appelle le dieu de la création qui a créé Oasis ?

1. Mashima
2. Mashumu
3. Mashumâ

Il sera procédé à un tirage au sort parmi les participants ayant correctement répondu à l'ensemble des questions, il est. Des suppléants peuvent être tirés au sort pour les cas où un ou plusieurs n'auraient pas la qualité pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant.

Ces questions sont suivies de 7 questions d'ordre personnelles qui nous permettront de réaliser la dédicace.

Ces questions pour la plupart ouvertes doivent toutes être renseignées pour valider la participation. Toute participation non complète sera disqualifiée.

ARTICLE V : Dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- 10 dédicaces réalisées par Hiro Mashima sur un shikishi d'environ 242 x 270 mm en noir et blanc selon les consignes que les gagnants auront inscrits dans les 7 questions ouvertes qui font suite aux 7 questions sur les séries de Hiro Mashima. Aucune modification ne peut être effectuée une fois le formulaire validé ni durant l'évènement, même si vous êtes un des gagnants. Valeur unitaire : 50€

Pour un total de 500 euros TTC

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

ARTICLE VI : Information

Seuls les gagnants sont informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Les lots seront envoyés à l'adresse et au nom indiqués lors de l'inscription. Le numéro de téléphone sera uniquement utilisé pour l'envoi du lot et aucunement à des fins commerciale ou publicitaire. Les gagnants seront éventuellement contactés par la société organisatrice par email pour être informés des modalités de remise de leur dotation auxquelles ils doivent se conformer. Ils devront y répondre dans un délai de 15 jours. Si les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils seront définitivement considérés comme renonçant à leur lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par La Poste ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : Responsabilités

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas Pseudo, Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, téléphone	Destinataire : Pika Édition + Kodansha Ltd. Responsable : Pika Édition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Kodansha Ltd.
	Si participant mineur Pseudo, Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, téléphone				
Annoncer le gagnant	Pseudo, Nom, Prénom, Code postal, Ville, Pays, téléphone			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture (si le participant est gagnant)	
Recevoir les gains du Jeu	Pseudo, Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, téléphone				Pas de transfert

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

Pika édition –DPO - Hiro Mashima – Séance de dédicaces internationale en live – 17 octobre 2020

58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : mypika@pika.fr

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Pika Édition – Service marketing - Hiro Mashima – Séance de dédicaces internationale en live – 17 octobre 2020
Immeuble Hachette
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex
France

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

ANNEXE 1 : AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR (à nous faire parvenir par email à mypika@pika.fr)

Mme. / M. né(e) le et domicilié(e) à
 (Mail Tél. :)

Mme. / M. né(e) le et domicilié(e) à
 (Mail Tél. :)
 (ci-après les « Représentants LÉGAUX »),

Déclare(nt) en qualité de représentant(s) légal/légaux de.....né(e) le
 et domicilié
 à

(ci-après le « Participant »),

1. Autoriser le Participant à participer au CONCOURS Quiz – Hiro Mashima – Séance de dédicaces internationale en live – 17 octobre 2020 organisé par Pika Édition du 15/09/2020 au 30/09/2020
2. Autoriser Pika Édition à procéder aux traitements des données personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de sa participation au jeu CONCOURS Quiz – Hiro Mashima – Séance de dédicaces internationale en live – 17 octobre 2020

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas Pseudo, Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, téléphone	Destinataire : Pika Édition + Kodansha Ltd. Responsable : Pika Édition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Kodansha Ltd.
	Si participant mineur Pseudo, Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, téléphone				
Annoncer le gagnant	Pseudo, Nom, Prénom, Code postal, Ville, Pays, téléphone			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture (si le participant est gagnant)	Pas de transfert
Recevoir les gains du Jeu	Pseudo, Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, téléphone				

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants LÉGAUX déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.

Fait à, le/..../.....

Mme. / M.

Mme. / M.